

BAISSE DU POIDS DANS LES CATÉGORIES MINIME – CADET – Mise à jour réglementation 2018



Sur proposition de la Commission Nationale de Karting, le Comité Directeur de la FFSA a validé la baisse de poids dans les catégories Minime et Cadet pour le reste de la saison 2018.

Les catégories Minime et Cadet à destination des jeunes pilotes âgés respectivement de 7-11 ans et 10-13 ans étrennaient cette année de nouveaux ensembles châssis-moteur :

Minime : Châssis aux normes CIK-FIA 950 mm / Moteur IAME 60 cm³ refroidi par Air.

Cadet : Châssis aux normes CIK-FIA 950 mm / Moteur ROTAX 125 cm³ refroidi par Eau.

Compte tenu des études de poids effectuées au début de la

saison et afin de limiter le lest embarqué sur les karts, la Fédération Française du Sport Automobile a entériné avec **effet immédiat** :

- La baisse du poids de la catégorie **Minime à 100 kilos** au lieu de 105 kilos (-5 kg).
- La baisse du poids de la catégorie **Cadet à 120 kilos** au lieu de 125 kilos (-5 kg).

Cliquez ici pour télécharger le Règlement Technique National 2018 : <https://goo.gl/HMTUnx>

Info Pôle Presse FFSA